

N° 90 : Octobre-Novembre-Décembre 2017

EDITO :

Notre Président n'est pas le Père Noël, il le dit et le répète, surtout à ceux qui lui réclament une autre politique. Pourtant, le tapage médiatique lancé par sa descente dans le Lot, accompagné de son gouvernement à quelques jours du 25 décembre, tendrait à nous faire croire qu'il se trompe (notre président bien sûr) et qu'il le serait peut-être.

Quel honneur, Cahors et le Lot capitale du pays dans le cadre de la conférence des territoires, il y a là de quoi être fiers et gagner à être connus. Mais au-delà, qu'avons-nous à en attendre, nous et les autres départements ruraux, à part de mauvais coups et de belles promesses pour les faire passer ? L'honneur de cette translation, n'aurais-je pas peur du blasphème que je dirais : de cette transcendance, suffira-t-elle à nous faire oublier :

- les écoles fermées et les suppressions de postes dans les collèges et lycées
- les bureaux de poste disparus de nos villages ... ;
- le manque de médecins, d'infrastructures médicales ...
- le maillage des services publics qui s'effiloche... ;
- les services publics eux même remplacés par de vagues services privés ...

Et au bout du fil de ce naufrage, les solidarités qui se distendent.

Avons-nous à attendre de cette venue au moins l'annonce de l'amorce d'une autre politique en milieu rural ? Le programme de suppressions de postes de fonctionnaires, + la réduction des recettes des communes et à contrario les cadeaux aux entreprises et à leurs patrons n'incitent guère à y croire, comme au père Noël une fois l'âge passé.

Alors « Jupiter » bienvenu chez-nous, hospitalité oblige, mais nous, c'est d'abord et surtout d'une autre politique économique et sociale dont nous avons besoin. Nous étions un petit nombre d'ailleurs, venus devant le parc des expositions de Cahors-Lalbenque pour le lui dire et parfois le lui chanter.

Alors « Petit Papa Noël (pour plagier Renaud) toi qui es descendu du ciel sans rien pour nous dans ta hotte, retournes y », « et nous, nous resterons sur la terre » (en plagiant toujours, Prévert cette fois) à continuer nos luttes.

Yves François SNES-FSU



Matignon dans le Lot ?



Page 1 : Edito

Page 2 : Bilan des installations sportives du Lot ; le retour du jour de carence

Page 3 : Retraités ; Le CHSCT

Page 4 : Elections Psy ; voeux

Elections Psy scolaire, nouveau corps : la FSU grande gagnante !

Les psy scolaires étaient appelé-e-s à voter en Commission Administrative Paritaire Nationale et Académique en ce mois de novembre.

Les résultats ci-dessous sont sans appel ! Une très forte participation et une excellente victoire pour la FSU au niveau Académique.

Résultat vote académique CAPA : Sur 307 psychologues, 228 votants, 2 blancs et 3 nuls.

FSU	UNSA	CFDT	FO
152	32	24	15

La FSU obtient les 4 sièges de la CAPA !

Résultat vote académique CAPN :

227 votants, 1 blanc et 5 nuls

FSU	UNSA	CFDT	FO	SUD	CGT
123	32	24	18	20	4

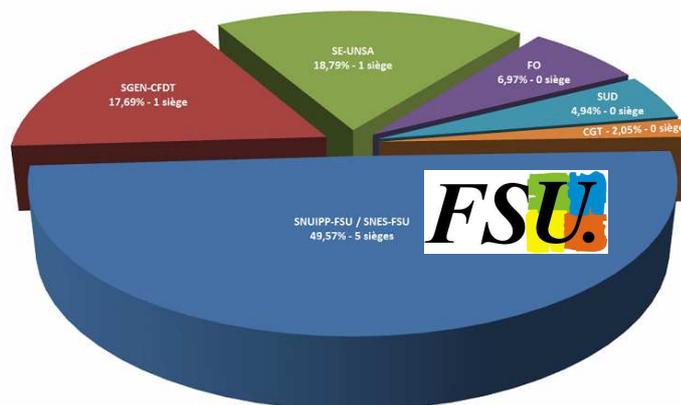
Dans les académies de Toulouse, Créteil, Guyane, Corse et Guadeloupe, il n'y a que des représentants FSU en CAPA !

Au niveau national les résultats des différentes CAPA :

FSU	UNSA	CFDT	FO	SUD	CGT
2506	889	827	296	87	10
54%	19%	18%	6%	2%	—
79 sièges	19 sièges	20 sièges	2 sièges	—	—

Au niveau national le résultat de la CAPN:

CAPN des psychologues de l'Éducation nationale élections de novembre 2017



FSU	UNSA	CFDT	FO	SUD	CGT
49.57%	18.79%	17.69%	6.97%	4.94%	2.05%
5 sièges	1 siège	1 siège	—	—	—



FSU 46

La section 46 de la FSU vous remercie encore cette année de votre soutien et de votre confiance

Bonnes fêtes à tou-te-s



Avec la FSU,
pour le Service Public !



Retraités : Baisse des pensions en perspective

A l'appel du groupe des 9, **la mobilisation des retraités le 28 septembre dernier a été un succès sans précédent** : plus de 300 manifestants à Cahors, du jamais vu depuis 10 ans, près de 80 000 au plan national.

Il s'agissait de dénoncer l'injustice des mesures du gouvernement Macron qui vont encore diminuer leur pouvoir d'achat (moins 20 % en 12 ans). Et notamment, l'augmentation de 25 % de la CSG (qui va passer de 6,6 % à 8,3 % au 1^{er} janvier 2018) pour 60 % d'entre eux et l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018. Avec cette mesure sur la CSG, les retraité.es vont subir une perte du pouvoir d'achat de 1,85% et une réduction du taux de remplacement net des retraites (de 72% à 69,5%). Pourtant plusieurs études font état de l'augmentation de la pauvreté, et notamment chez les personnes âgées, comme une conséquence des réformes antérieures des retraites. Quant à la hausse de 0,8% pour les pensions des régimes de base, elle ne comblera ni le retard accumulé ni l'augmentation de la CSG : elle n'est, au mieux, que la compensation de l'inflation des 12 derniers mois.

Plus grave encore, cette augmentation de la CSG poursuit l'attaque contre la protection sociale en fiscalisant encore davantage son financement par un impôt dépendant de décisions politiques et dispensant le patronat de toute responsabilité. Les « gains de pouvoir d'achat » des actifs

vont être payés, en partie, par les retraités, exonérant les entreprises d'augmenter les salaires.

En même temps, l'augmentation des cotisations MGEN, qui pourrait atteindre 7 % pour les retraités en rupture à nouveau des principes mutualistes, va encore diminuer la pension nette perçue.

La FSU dénonce aussi la poursuite d'une politique très insuffisante pour la prise en charge de la perte d'autonomie. Elle se bat, avec le groupe des 9, pour son financement par la sécurité sociale. Le cri d'alerte des professionnels de santé, des syndicats et directeurs d'établissement rappelle la situation catastrophique des EHPAD, dossier abandonné par la loi, aggravée par la suppression –sans création de postes pérennes- d'emplois aidés indispensables et par une réforme tarifaire qui favorise les établissements privés. Et que dire de la mise en place chaotique des CDCA (Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie) : plus d'un an après la publication du décret de création, celui du LOT n'a toujours pas été installé.

Mais monsieur Macron, que l'on voit beaucoup sur d'autres terrains médiatisés, n'a toujours pas daigné recevoir les représentants des 16 millions de retraités pour traiter, entre autres, de leur place et de leur rôle dans la société !

Jean-Louis VIGUIER SFR-FSU

Le CHSCT départemental de l'éducation nationale

Le CHSCT départemental de l'éducation nationale (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) : un outil de plus pour défendre nos conditions de travail.

Le rôle du CHSCT est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Il évalue les risques professionnels, travaille sur la prévention, veille à l'application de la loi en matière d'hygiène et de sécurité et enquête sur les accidents graves.

Attention, le CHSCT ne remplace pas l'action collective et syndicale. Il ne « décide » rien, mais émet des avis, auxquels l'employeur **doit** apporter une réponse circonstanciée. Il constitue donc **un outil de plus, dont les personnels doivent s'emparer afin de renforcer leur action collective.**

Dans tous les établissements, cela peut commencer par l'actualisation régulière du Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST). Ce registre est obligatoire, l'administration doit le tenir à votre disposition et doit vous informer de sa localisation. Il permet de noter, d'enregistrer, au jour le jour, les faits ou les événements qui détériorent les conditions de travail ou qui engendrent un risque pour la santé et la sécurité des personnels et des usagers : bruit, chute ou risque de chute de personnes ou d'objets, intrusion dans l'établissement, violences physiques ou verbales envers un personnel de l'établissement, journée à rallonge avec accumulation de réunions ..., il n'y a pas de liste exhaustive des risques. Les remarques et demandes des personnels sont conservées et une réponse doit être apportée par le chef de service :

le chef d'établissement pour le second degré, le DASEN sous couvert de l'IEN pour le 1er degré. (Mais si l'IEN n'apporte pas de réponse au problème, ne pas hésiter à communiquer la fiche du registre SST directement au DASEN, au secrétaire du CHSCT-sd46, et à la FSU46 pour que nous accélérions la requête).

L'utilisation du registre SST par les personnels en fait un témoin des conditions de travail, sur lequel le CHSCT mais aussi la section syndicale de l'établissement peuvent fonder objectivement leurs revendications et leurs actions.

Alors pensez à utiliser le registre SST en cas de problème et si vous estimez que, dans votre établissement, l'environnement de travail, les relations entre personnels, les locaux, l'aménagement du temps de travail, les travaux ... ont une influence néfaste sur vos conditions de travail, **contactez vos représentants FSU au CHSCT départemental :**

Titulaires :

Cabrit Florence (Agrégee) florence.cabrit@ac-toulouse.fr

Lanoir Alexis (Prof. Ec.) alexis.lanoir@ac-toulouse.fr

Sompayrac Céline (Prof. Ec.) celine.sompayrac@ac-toulouse.fr

Suppléants :

Foltzer Laure (Certifiée EPS) laure.foltzer@ac-toulouse.fr

Picot-Bonhomme A. Marie (Certifiée) anne-marie.picot@ac-toulouse.fr

Redon Fabienne (Prof. Ec.) fabienne.redon@ac-toulouse.fr

Pour qu'enfin un nouveau regard soit porté sur nos conditions de travail.

Florence Cabrit SNES-FSU

Le SNEP-FSU lance un grand bilan des installations sportives du Lot

Les enquêtes envoyées à chaque collègue reviennent en nombre, preuve de l'importance pour les professeurs d'EPS de leurs conditions de travail et de celles de leurs élèves. Il en résulte un premier constat : un manque criant de piscines ! Le savoir nager et son enseignement sont loin d'être acquis dans notre département.

Il y a des projets de bassins nordiques en cours de réalisation ou d'ores et déjà aboutis mais cela ne répond pas réellement au problème. Cela permettra peut-être une amélioration de cet enseignement mais à quel prix du point de vue écologique. En effet, chauffer un bassin extérieur avec des températures extérieures inférieures à 20 degrés, va demander une consommation énergétique accrue.

Un bassin nordique c'est un mois de mai et de septembre d'ouverture supplémentaire, est-ce une réponse suffisante ?

Au point de vue des installations extérieures : quelques établissements sont pourvus de plateau de terrain de basket ou de handball. Mais il faut que les communes comprennent que pour faire un cours de basket ou de handball, avec une classe de 25 élèves ou plus, il faut 2 voire 3 terrains pour travailler sérieusement. Or c'est un vrai manque.

De la même façon l'entretien des surfaces de ces terrains est unanimement déploré.

L'accès au stade est trop souvent éloigné ce qui implique une grande perte de temps pour les apprentissages en eux-mêmes voir el'inutilisation par les scolaires de cette installation.

Les gymnases, sauf de rares exceptions, sont très mal insonorisés

et ce problème est très souvent cité comme une urgence par les professeurs d'EPS y travaillant.

Quand ils sont chauffés, le système de chauffage est insuffisant et très bruyant. Cela rend impossible le passage de consignes.

Sur ce point de vue, trois gymnases ou halls de sport sont montrés du doigt : Latronquière avec en plus un sol dangereux, Cajarc et Salviac qui descendent sous les 5 degrés. Mais nombreux sont ceux dans lesquels on ne dépasse pas les 10 degrés en hiver.

Le collège de Salviac n'assure plus de cours d'EPS dans ces conditions.

L'enseignement des Activités de pleine nature est aussi largement déficitaire : trop peu de structures d'escalade et encore moins d'accès à une forêt ou un parc permettant l'enseignement de la course d'orientation.

Les activités de pleine nature déficitaires dans un département tourné vers la nature... Cela semble un comble.

Pour la ville de Cahors, le nombre d'installations sportives et de vestiaires pour celles-ci est insuffisant. Au vu du nombre d'établissements devant y accéder : trois collèges, 4 lycées, le lycée des métiers, les écoles primaires et maternelles c'est un véritable casse-tête pour loger tout le monde et respecter les programmes scolaires de chacun.

Il arrive que 4 classes travaillent en même temps sur le stade et ce n'est pas par choix pédagogique !

Le bilan est fait. Il faut maintenant rencontrer les propriétaires des installations, le conseil départemental et régional et faire réagir médiatiquement sur ces questions.

Le 12 janvier une action est prévue sur Salviac pourquoi ne pas en profiter pour agir ensemble sur nos revendications ?

Le retour du jour de carence...

UNE MESURE ANTISOCIALE ET INÉGALITAIRE SOUS PRÉTEXTE D'ÉGALITÉ !

Le gouvernement a décidé de réinstaurer le jour de carence pour les fonctionnaires. Rappelons que cette mesure qui prive les salariés d'une journée de salaire à chaque arrêt maladie a été instaurée par la droite dure de Sarkozy puis supprimée par Hollande mais seulement après un mouvement de grève !

Macron et son entourage surfent sur des concepts réactionnaires au nom d'égalité public-privé. Fausses idées simplistes, « bon sens » et soi-disant « pragmatisme », la réalité est une volonté de faire des économies sur le dos des fonctionnaires, en plus du gel du point d'indice.

Si le jour de carence s'applique dans le privé, il ne concerne que 34 % des salariés. 64,4% ne sont pas concernés car ils disposent d'une prise en charge totale par leur prévoyance entreprise et 2,1 % ont une prise en charge partielle. Car une grande partie des entreprises prennent en charge les jours de carence de leurs salariés. Il s'agit donc d'appliquer aux fonctionnaires le même traitement que celui d'un tiers des salariés du privé les moins bien protégés, et cela, au nom de l'égalité ! La bonne mesure serait assurément de trouver une solution pour la minorité des salariés du privé non protégés plutôt que de dégrader la situation des fonctionnaires.

Selon la DEPP, la durée moyenne du congé maladie ordinaire (CMO) est de 6,6 jours par enseignant ce qui est inférieur à la moyenne de la fonction publique (7,1 jours). Parmi les ministères au plus fort nombre, signalons les services du premier ministre (10,2), la Justice (8,7), l'Intérieur (8) et... le ministère du travail (8,5). Les enseignants sont-ils plus absents que les salariés du privé ? Une étude de la DARES (ministère du travail) de février 2013 a calculé le taux d'absentéisme par branche professionnelle. Ce taux est de

3,2 % pour les enseignants soit moins que la moyenne nationale (3,6 %). Les taux les plus élevés se trouvent dans le bâtiment ou la santé. D'une façon générale, le taux varie selon le niveau de souffrance physique ou psychologique au travail et selon la catégorie sociale. Les ouvriers sont trois fois plus absents que les cadres. Des réalités qui résistent aux leçons de morale...

Le vrai motif du rétablissement c'est évidemment l'économie que le gouvernement en attend.

La mesure est censée rapporter 400 millions (sur 1 an) selon la Cour des comptes. Le gouvernement souhaite récupérer 5 milliards en 2017. Le gel du point d'indice de la F P permettra d'économiser, selon la Cour des comptes, 2 milliards sur 1 an. C'est dire que le gouvernement est bien décidé à faire des économies sur le dos des fonctionnaires. On est encore loin des 5 milliards. La Cour propose encore le gel de l'avancement, les suppressions de postes ou l'augmentation du temps de travail. Affaire à suivre...

Restaurer le jour de carence serait donc une mesure d'équité ?

Mais le candidat ajoute à l'intox une savoureuse volte-face. Car en mai 2015, lors de l'examen de la loi Macron (c'est une coïncidence), Roger Karoutchi, sénateur LR, avait déposé un amendement pour remettre trois jours de carence dans la fonction publique... Et c'était le ministre de l'Economie de l'époque, un certain Emmanuel Macron, qui s'était opposé à la proposition lors des débats parlementaires, déroulant l'argumentaire qu'on peut lui objecter aujourd'hui : « Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. » Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez », assurait le ministre. Et de conclure que ce n'était pas « une bonne